

Poitiers, le 20 janvier 2020

### Plan #1jeune1solution : le Département au service de l'insertion des jeunes

*Alain PICHON, Président du Département de la Vienne et Chantal CASTELNOT, Préfète de la Vienne, étaient présents, ce jour, à la Fédération Départementale des Familles Rurales qui a, récemment recruté une jeune femme de 30 ans, bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA), en contrat aidé. Cette visite a permis de valoriser les actions réalisées entre l'Etat et ses partenaires, dont le Département, au service de l'insertion des publics jeunes, et de faire le bilan des six mois de mise en œuvre du plan, initié par l'Etat, #1jeune1solution.*

Dans un contexte de détérioration de la situation économique résultant de la crise et de l'augmentation du niveau de chômage rendant difficile l'insertion des jeunes sur le marché du travail, l'Etat a mis en place, en juillet 2020, le **plan #1jeune1solution**. Il comporte un ensemble de mesures destinées à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de ce public. Ainsi, les Parcours Emploi Compétences (PEC) Jeunes et les Contrats Initiative Emploi (CIE) Jeunes s'adressent aux publics âgés de moins de 26 ans, à l'exception des bénéficiaires en situation de handicap, pour lesquels la limite d'âge est portée à 30 ans inclus. Ce plan prévoit pour 2021 la mobilisation de 60 000 PEC Jeunes et 50 000 contrats initiative emploi (CIE).

### Les actions du Département au service de l'insertion des jeunes : les contrats aidés

L'Etat et le Département mènent une politique commune pour les contrats aidés depuis le plan de cohésion sociale de 2005, dans une logique de construction de parcours permettant une insertion durable des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et des jeunes ayant peu ou pas de qualification. Cet engagement est formalisé dans le cadre d'une **Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM)**.

La convention de 2021, approuvée par une délibération du Conseil Départemental du 18 décembre 2020, comprend trois types d'aides :

\* **100 Parcours Emploi Compétences (PEC) pour les employeurs du secteur non marchand**, se répartissant en 60 PEC classiques (prise en charge à 60 % du SMIC Brut) et 40 PEC majorés (à 70% du SMIC brut et 30 heures par semaine). La mise en place de ces PEC majorés est réservée aux collectivités locales et aux établissements et structures exerçant une mission auprès des personnes âgées (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, Services d'aide à domicile, résidences autonomie)

\* **80 Top Emploi86 pour les employeurs du secteur marchand**, dont la prise en charge est exclusivement départementale. Aide de 47 % du SMIC brut pour un contrat à durée déterminée de six mois minimum ou un contrat à durée indéterminée, sur la base de 30 heures de travail hebdomadaires ou plus, et un engagement de l'employeur pour mettre en place une formation professionnalisante

\* **370 places en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI)** pour les bénéficiaires du RSA recrutés dans les 23 chantiers d'insertion du Département.

En 2020, **110 contrats aidés** ont été signés par l'équipe Vienne Emploi Insertion (VEI) :  
- 89 bénéficiaires du RSA ont signé un PEC, dont 19 des PEC majorés (en mairie et EHPAD)  
- 21 bénéficiaires du RSA ont signé des Top Emploi86

## Les bénéficiaires du RSA : une nouvelle typologie d'entrants, les jeunes

Au 30 septembre 2020, il y avait **12 909 bénéficiaires du RSA dans la Vienne** (+ 5,44% en un an). Sur les 10 derniers mois, 50% des nouveaux entrants dans le dispositif RSA ont moins de 30 ans. 22% d'entre eux ont un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat, et 11% ont un diplôme supérieur ou équivalent au Bac +2.

Au regard de ces constats, le Conseil Départemental a mis en place, dès le début de ce mois, un plan d'actions en faveur des jeunes. Ainsi, l'accompagnement renforcé des jeunes bénéficiaires du RSA prend plusieurs formes :

- **Un conseiller en insertion dédié à ce public** au sein de la direction de l'insertion et du retour à l'emploi, pour approfondir les entretiens d'orientation vers le bon accompagnement, et assurer l'articulation avec les partenaires adéquats
- **Un partenariat avec Pôle Emploi** pour les jeunes les plus autonomes : 19 conseillers (contre 5 précédemment) vont être dédiés à un accompagnement intensif pour les jeunes
- **Une expérimentation avec une entreprise de travail temporaire** (Manpower) pouvant suivre jusqu'à 60 personnes, sur 6 mois (8 à 10 rendez-vous), en lien avec l'accompagnement réalisé par les conseillers Vienne Emploi Insertion. Cette action est financée dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté
- **Un partenariat renforcé avec l'association Nos Quartiers ont du Talent** (NQT) qui accompagne vers l'emploi les jeunes diplômés Bac+3 via un parrainage, sur les quartiers prioritaires et les zones

### Contact presse Département de la Vienne

Karine DUFOUR - kdufour@departement86.fr - 05 49 55 66 73 / 06 07 24 02 19